

45



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le mercredi 7 juin 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 7 juin 2006

10 h

Prière.

M^{me} Blaney (Saint John-Kings) soulève la question de privilège relativement à des propos qui lui ont été adressés par le député de Moncton-Nord et qui, selon elle, visaient clairement à intimider et sont manifestement une violation de privilège.

Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M^{me} Blaney donne avis de son intention de proposer, appuyée par l'hon. M. Harrison, la motion suivante :

que soient renvoyés au Comité permanent des privilèges, afin qu'ils soient examinés à titre de tentative d'intimidation et donc de violation de privilège et que les mesures qui s'imposent soient prises, les propos suivants, tenus par le député de Moncton-Nord le 6 juin 2006 : « J'ai indiqué que je la poursuivrai en justice. La poursuite est rédigée. L'avis sera signifié à la députée, et celle-ci peut soit dépenser des milliers et des milliers de dollars pour sa défense soit présenter ses excuses aujourd'hui. »

M. Kennedy (Victoria-Tobique) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui se préoccupent des droits sur les eaux du ruisseau Plant, sur le terrain de Jerome Bowmaster. (Pétition 26.)

L'hon. M. Volpé, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 7 juin 2006

Le lieutenant-gouverneur transmet le *Supplément et modifications au Budget supplémentaire : Volume I : 2005-2006*, qui comporte des prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année terminée le 31 mars 2006, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

M. Murphy donne avis de motion 90 portant que, le mardi 13 juin 2006, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que le paragraphe 34(1) de la *Loi sur l'administration financière* précise très clairement qu'un mandat spécial ne peut être ordonné que s'il est requis « d'urgence pour le bien public »;

attendu que les mandats spéciaux sont destinés à être utilisés pour faire face à des urgences réelles et à des dépenses imprévues;

attendu que le gouvernement actuel fait preuve d'une indifférence flagrante à l'égard de ce paragraphe de la *Loi sur l'administration financière*;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au ministre des Finances de présenter des excuses à la Chambre pour être passé outre à la *Loi sur l'administration financière*.

M. Jamieson donne avis de motion 91 portant que, le mardi 13 juin 2006, appuyé par M. R. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que la semaine du 4 au 10 juin 2006 est reconnue comme Semaine nationale de l'environnement;

attendu que l'état de l'environnement se révélera l'une des questions les plus cruciales avec lesquelles notre société sera aux prises au cours de la prochaine décennie;

attendu que le plan Cinq en cinq du gouvernement actuel n'énonce pas clairement d'engagement à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

attendu que l'incinération des BPC présente un risque et un danger connus pour la santé des gens;

attendu que la qualité de l'air, la protection de l'eau et la protection de notre qualité de vie sont les responsabilités fondamentales du ministère de l'Environnement;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative condamne l'omission par le gouvernement de protéger l'environnement.

M. Lamrock invoque le Règlement; il demande que les règles relatives aux limites de temps pour la présentation d'invités et les messages de félicitations soient respectées le plus strictement possible pendant le reste de la session. L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, se dit d'accord sur l'objection et convient que les règles applicables devraient être respectées aussi strictement que possible.

Le président de la Chambre déclare qu'il prend en délibéré les interventions des députés.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé, du ministère de l'Énergie et de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 74 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 75, *Loi spéciale de 2006 portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, M^{me} Blaney soulève la question de privilège relativement à la signification à sa personne, dans la cité parlementaire et par un membre du personnel de l'opposition officielle, d'un avis de poursuite.

Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M^{me} Blaney donne avis de son intention de proposer, appuyée par l'hon. M. Harrison, la motion suivante :

que, à des fins d'examen et, s'il y a lieu, de sanction, le Comité permanent des privilèges soit saisi de la question de la signification à la députée de Saint John-Kings, au nom du député de Moncton-Nord et dans l'enceinte de la Chambre pendant une séance de celle-ci, d'un acte de procédure en matière civile.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 75.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 75 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 75, *Loi spéciale de 2006 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 76, *Loi sur les emprunts de 2006*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 76.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 76 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 76, *Loi sur les emprunts de 2006*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 77 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le président de la Chambre informe l'Assemblée que le préavis de deux heures qu'exige le paragraphe 9(2) du Règlement est écoulé. Il donne la parole à M^{me} Blaney au sujet de la question de privilège soulevée plus tôt dans la séance.

Exposant sa question de privilège, la députée de Saint John-Kings soutient que la conduite du député de Moncton-Nord constitue un outrage à la Chambre, du fait que ce député a tenté de faire obstacle au plein exercice de sa liberté de parole. M^{me} Blaney affirme en outre que la signification, dans la cité parlementaire, d'un avis de poursuite et d'un exposé de demande constitue un outrage.

Le président sursoit à statuer.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Betts.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Betts reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Betts, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2006-2007
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services administratifs	18 529 000
Santé publique et services médicaux	636 938 000
Services des établissements	1 116 329 000
Services de traitement des dépendances et de santé mentale	79 252 000
Moins : crédits législatifs	38 000
Votés	1 896 722 000

COMPTE DE CAPITAL

Hôpitaux publics - Biens d'équipement	13 723 000
Renouvellement des soins de santé	0

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Santé	3 370 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Santé	5 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.